



Les écoles doivent rester des lieux d'éducation, l'Etat doit héberger les familles à la rue

Les écoles de Grenoble sont des lieux où les enfants grenoblois apprennent à lire, écrire, compter, courir, appréhender le monde, vivre ensemble... Dans 7 établissements scolaires, dont le nombre ne cesse de grandir, ce sont aussi des lieux où des collectifs de parents solidaires ont mis à l'abri des parents et camarades de classe qui se retrouvaient à la rue.

Actuellement, 32 personnes dont 20 enfants âgés de 1 mois à 13 ans ont été mises à l'abri. Devant l'urgence sociale de la situation, ces mises à l'abri sont tolérées par la Ville car le volontarisme des familles et des collectifs de soutien permet que l'activité scolaire ne s'en trouve pas perturbée. Le CCAS suit également les situations de 6 ménages, soit 23 personnes dont 15 enfants scolarisés au sein de 4 écoles, en grande précarité et ayant urgemment besoin d'accéder à un hébergement.

Rappelons qu'à Grenoble, plus de 4000 personnes sont domiciliées au CCAS. Parmi elles, 2000 vivent à la rue, en squat, bidonville ou abris de fortune dont 250 enfants.

Les travailleuses et travailleurs sociaux du CCAS accompagnent systématiquement les familles et tentent de faire appliquer la loi : l'hébergement d'urgence est un droit fondamental qui doit être mis en œuvre par les services de l'Etat. Depuis la rentrée 2023, deux familles des écoles ont pu être accompagnées vers des dispositifs d'hébergement d'urgence, soit 13 personnes dont 10 enfants.

L'hébergement dans une école reste une situation inacceptable pour les personnes, la Ville tient toutefois à remercier les parents d'élèves, les associations, le personnel de la Ville et les fonctionnaires de l'Education Nationale qui font honneur à Grenoble en se mobilisant pour la dignité des familles, que ce soit pour la collecte alimentaire, l'habillement, le ménage ou encore l'accès à l'hygiène.

L'hébergement est un droit, que l'on soit une famille d'élève scolarisé-e ou un homme seul. Il est urgent que l'Etat prenne ses responsabilités légales sur cette question, à l'heure où le froid provoque hypothermies et décès parmi les personnes sans abris.